

**Procès-verbal de la réunion
du 12 mars 2021**

adopté le

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
267^{ème} séance
(1^{ère} séance du 10^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020	2
III.	Adoption du règlement intérieur	2
IV.	Élections et désignations	2
	1. <i>Élection des Vice-Présidents(es) du Conseil d'administration</i>	2
	2. <i>Désignation des membres de la Commission des aides financières et élection de son Président</i>	4
	3. <i>Élection des membres de la Commission des programmes</i>	5
V.	Délégation de pouvoir	6
	1. <i>à la Commission des aides financières</i>	6
	2. <i>au Directeur général</i>	6
VI.	Compte financier de l'année 2020	7
	1. <i>Note de gestion de l'ordonnateur</i>	7
	2. <i>Adoption du compte financier et affectation du résultat</i>	7
VII.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2021	7
	1. <i>Point sur l'exécution financière</i>	7
VIII.	Pilotage stratégique de l'Établissement	8
	1. <i>Contrôle interne budgétaire et actualisation de la cartographie des risques – plan d'actions</i>	8
	2. <i>Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020</i>	8
	3. <i>Rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'eau</i>	10
	4. <i>Présentation des chiffres clés du bilan social pour l'année 2020</i>	10
	5. <i>Information sur l'audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)</i>	10
IX.	Exécution du 11 ^{ème} programme d'intervention	10
	1. <i>Plan de relance</i>	10
	a) <i>Information sur la gouvernance et les formes de contractualisations territoriales</i>	10
	b) <i>Programmation prévisionnelle 2021</i>	11
	2. <i>Dossier particulier : SERM / Mosellane des eaux</i>	11
	3. <i>Réforme des redevances collectivités</i>	11
X.	Divers	11

La séance est présidée par **Mme la Préfète Josiane CHEVALIER**

La Présidente confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à **9h31**.

La Présidente introduit la séance et se réjouit de sa nomination comme présidente du CA de l'AERM ; une nomination dont elle mesure la responsabilité. Elle sait qu'elle pourra s'appuyer sur les compétences du Directeur général et de l'ensemble des membres actuels et futurs du CA.

Par ailleurs, comme rappelé dans le communiqué de presse, le CB et la Présidente travailleront de concert pour répondre, au mieux, aux enjeux de ce bassin transfrontalier. Une spécificité qui transparait lors de la gestion, remarquable, des crises – ou incendies, comme cela a été le cas cette semaine à Strasbourg.

Liste des pouvoirs :

- Mme Audrey BARDOT NORMAND à Mme Delphine MICHEL ;
- M. Jean-Paul BECKER à M. Gilbert BAUER ;
- VNF à la DREAL Grand Est ;
- PAS à la DREAL Grand Est ;
- M. Olivier BRAUD à l'OFB ;
- La DIRECCTE à l'ARS Grand Est.

I. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarque, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 est approuvé. Une personne s'abstient.

III. Adoption du règlement intérieur

M. HOELTZEL signale, avant d'aborder le règlement intérieur du CA, qu'il manque encore des candidatures pour le collège des collectivités territoriales de la Commission des aides financières (CAF). Le nombre de candidatures est suffisant pour les autres collèges. Les membres intéressés, sont invités à se faire connaître.

M. HOELTZEL synthétise la liste des candidatures pour la CAF : M. INGWILLER, M. BARBIER, M. DEPAIX, M. DIETMANN, M. VALDEVIT, Mme GIMMILARO, Mme BULOUE, M. JACQUE.

M. HOELTZEL présente le règlement intérieur à l'aide d'un support de présentation.

En l'absence de remarque, la délibération n°2021-01 concernant le règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

IV. Élections et désignations

1. Élection des Vice-Présidents(es) du Conseil d'administration

M. HOELTZEL précise, concernant la procédure d'élection, que des planches explicitant la liste des candidats sont disponibles et que l'abstention ne peut être que globale, et non relative à un candidat en particulier. Il ajoute que le collège des électeurs est représenté par l'ensemble des membres du CA qui votent pour désigner le premier (la première) Vice-Président(e) du CA.

M. INGWILLER présente sa candidature. M. INGWILLER rappelle qu'il est maire d'une commune rurale et à l'origine de la création d'une communauté de communes qu'il a présidée pendant deux mandats. Il fut également conseiller général pendant deux mandats ainsi que vice-président du conseil général. En 1995, il a intégré le CB de l'AERM qu'il a vu évoluer et se moderniser.

Cette candidature s'inscrit dans le prolongement de sa démarche, au sein du CB, afin d'assurer l'équilibre du territoire et la bonne représentation de l'ensemble des collectivités, tenant compte de leurs diversités politique et territoriale, ainsi que du monde associatif.

Au sein de l'AERM, M. INGWILLER se donne pour mission prioritaire de respecter le cadre réglementaire fixé par le ministère de la Transition écologique et les directives européennes, ainsi que de tenir compte de l'ancien programme, remarquable, de l'AERM, aujourd'hui enrichi et actualisé. Son objectif est ainsi d'assurer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau au sein du vaste bassin de l'AERM, qui présente des forces et des faiblesses.

M. INGWILLER rappelle également son engagement envers la protection de la biodiversité ; un enjeu bien compris par la société civile, les collectivités territoriales et les autres acteurs. Il identifie également deux autres enjeux majeurs à prendre en compte : la situation transfrontalière du bassin ainsi que le changement climatique.

M. INGWILLER souligne également que, grâce la connaissance et les compétences des membres de l'AERM, permettent de bien appréhender les particularités de ce vaste territoire ainsi d'en relever les défis. Il appuie son propos en citant les départements, les villes et les fleuves qui reflètent la diversité du bassin. Il rappelle également que le problème du cycle du phosphore, qu'il avait autrefois identifié, est toujours d'actualité.

Enfin, M. INGWILLER salue la direction de l'AERM et l'engagement de son personnel, dévoué et compétent, malgré une situation difficile de restriction des effectifs. Avec audace et patience, il souhaite ainsi s'engager au sein de l'AERM, poursuivre cette belle œuvre et soutenir cette grande institution.

M. INGWILLER remercie l'audience pour son écoute et remercie la Présidente.

La Présidente donne la parole au second candidat.

M. JACQUE remercie la Présidente d'avoir rappelé la situation transfrontalière du bassin. Il affirme qu'il est possible d'apprendre beaucoup en échangeant davantage avec les territoires transfrontaliers sur leurs pratiques et spécificités.

M. JACQUE exprime son engagement sincère auprès de l'AERM. Il se présente, non pas contre quelqu'un, mais bien pour travailler, s'engager et promouvoir une plus grande sensibilisation à la biodiversité.

Il rappelle être à la fois chef d'entreprise, fils et frère d'agriculteur, sensible à la nature et en faveur de l'accompagnement des évolutions sociétales. S'il connaît la difficulté des défis à relever, il affirme qu'il est possible de faire des évolutions significatives.

Au cours de sa carrière, M. JACQUE a été parlementaire, maire d'un village, maire d'une ville, président de l'agglomération, conseiller départemental, conseiller régional de Lorraine et du Grand-Est et désormais premier vice-président de l'EPAMA tout en restant conseiller régional.

Il souhaite ainsi apporter au CA sa force de travail, ses convictions et son énergie. Il conclut en rappelant le rôle que doit jouer l'AERM dans l'accompagnement des évolutions sociétales, notamment vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Enfin, M. JACQUE remercie la Présidente, chacun des membres présents au CA ainsi que ceux avec lesquels il a pu s'entretenir.

La Présidente remercie les deux candidats et propose de procéder au vote.

La Présidente déclare le scrutin ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 30 votants, M. JACQUE obtient 20 voix et M. INGWILLER obtient 10 voix.

M. JACQUE est élu premier Vice-Président du CA.

La Présidente introduit les candidats au poste de deuxième Vice-Président(e). Les candidats sont M. BAUER et Mme GENESSEAU.

M. BAUER introduit sa candidature au poste de deuxième Vice-Président. M. BAUER salue la Présidente, le Directeur général et ses collègues et déclare son engagement entier au service de l'AERM. Un engagement démontré par ses deux précédents mandats et sa connaissance du monde industriel du bassin à travers la présidence de l'ARMUE -qui regroupe une centaine d'industriels de toutes tailles et de tous secteurs. Il est convaincu qu'il est nécessaire de remettre l'industrie au cœur des préoccupations nationales et de la développer tout en respectant les ressources et en limitant l'impact environnemental. M. BAUER conclut en remerciant les participants.

Mme GENESSEAU présente sa candidature pour le poste de deuxième Vice-Présidente. Elle rappelle qu'elle siège au CB en tant que représentante de France Nature Environnement Grand-Est, la fédération régionale de protection de la nature. En effet, écologue, elle dispose d'une formation scientifique BAC +5 spécialisée en ressources naturelles et environnement. Mme GENESSEAU travaille actuellement en tant que technicienne au sein d'une communauté de communes, ainsi que professeure dans un lycée agricole. Par ailleurs, au cours de sa carrière, elle a pu exercer au sein d'autres collectivités et d'un PNR, sur des domaines variés tels que la gestion des espaces naturels, l'assainissement ou encore l'élaboration de contrats collectifs environnementaux avec les agriculteurs. Mme GENESSEAU habite un petit village du Sud des Ardennes dont elle est conseillère municipale.

Cette expérience lui permet aujourd'hui de disposer d'une bonne connaissance des écosystèmes naturels mais aussi du fonctionnement des collectivités territoriales et des défis qu'elles ont à relever en matière de gestion de l'eau.

Bien que moins expérimentée que ses collègues, elle a pu acquérir une bonne expérience au sein du CB puisqu'elle y siégea pendant 4 à 5 ans en tant que représentante du CESER Champagne-Ardenne et Grand-Est. Une expérience qui lui apporta une bonne connaissance des dossiers spécifiques au bassin Rhin-Meuse.

Enfin, Mme GENESSEAU explique se porter candidate pour la deuxième Vice-Présidence pour une raison de parité femmes-hommes, mais également pour des raisons d'équilibre territorial, puisqu'aucun champardennais n'est actuellement représenté dans les postes à responsabilité. Elle conclut en remerciant ses auditeurs.

La Présidente remercie les deux candidats.

La Présidente déclare le scrutin ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 29 votants, Mme GENESSEAU obtient 10 voix et M. BAUER obtient 19 voix.

M. BAUER est élu second Vice-Président du CA.

La délibération n° 2021-02 concernant l'élection des Vice-Présidents du CA soumise au vote électronique est adoptée.

2. Désignation des membres de la Commission des aides financières et élection de son Président

M. HOELTZEL rappelle la procédure, concernant les élections. Il affirme qu'il y a autant de candidats que de postes pour ces élections.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des collectivités territoriales ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 11 votants, Mme BULOUE obtient 9 voix, Mme GIMMILLARO obtient 9 voix, M. VALDEVIT obtient 9 voix, M. BARBIER obtient 8 voix, M. JACQUE obtient 7 voix, M. DEPAIX obtient 9 voix, M. DIETMANN obtient 9 voix et M. INGWILLER obtient 10 voix.

M. BARBIER, Mme BULOUE, M. DEPAIX, M. DIETMANN, Mme GIMMILLARO, M. INGWILLER, M. JACQUE et M. VALDEVIT sont élus membres du collège des collectivités territoriales.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des usagers non économiques ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 4 votants, M. ERB obtient 4 voix, M. REININGER obtient 4 voix, Mme GENESSEAU obtient 4 voix et M. MICHEL obtient 4 voix.

M. ERB, M. REININGER, Mme GENESSEAU et M. MICHEL sont élus membres du collège des usagers

non économiques.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des usagers économiques ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 5 votants, Mme ARNOLD obtient 5 voix, M. BAUER obtient 5 voix, Mme LEROY obtient 5 voix et M. PELLETIER obtient 5 voix.

Mme ARNOLD, M. BAUER, Mme LEROY et M. PELLETIER sont élus membres du collège des usagers économiques.

M. DEPAIX présente sa candidature pour la présidence de la CAF. Il salue la Présidente, le Directeur général ainsi que les membres du CA. Il précise être maire, président d'une intercommunalité, -Vallées et Plateau d'Ardenne-, et président de l'association des maires des Ardennes.

Pour cette candidature à un deuxième mandat au sein de l'AERM, M. DEPAIX affirme sa volonté de collaborer avec l'ensemble des membres du CA, et en articulation avec les politiques et services de l'AERM ainsi qu'avec les politiques générales de l'Etat.

La Présidente remercie le candidat.

M. HOELTZEL propose de procéder au vote.

La Présidente déclare le scrutin concernant l'élection de la présidence de la Commission des aides financières ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 14 votants, M. DEPAIX obtient 13 voix.

M. DEPAIX est élu à la présidence de la Commission des programmes.

La délibération n° 2021-03 concernant la désignation des membres de la CAF et de son Président, soumise au vote électronique est adoptée.

3. Élection des membres de la Commission des programmes

M. HOELTZEL explicite la procédure, concernant les élections.

Il rappelle que 8 membres du CA se sont portés candidats pour la Commission des programmes. Il ajoute que seuls les membres du collège des collectivités territoriales votent.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des collectivités territoriales de la Commission des programmes ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 11 votants, Mme BARDOT NORMAND obtient 9 voix, Mme BULOUE obtient 9 voix, M. DEPAIX obtient 9 voix, M. DIETMANN obtient 9 voix, Mme GIMMILLARO obtient 9 voix, M. INGWILLER obtient 10 voix, M. JACQUE obtient 7 voix et M. VALDEVIT obtient 8 voix.

Mme BARDOT NORMAND, Mme BULOUE, M. DEPAIX, M. DIETMANN, Mme GIMMILLARO, M. INGWILLER, M. JACQUE et M. VALDEVIT sont élus membres du collège des collectivités territoriales de la Commission des programmes.

M. HOELTZEL apporte quelques précisions concernant l'élection du collège des usagers non économiques. Les quatre candidats sont ceux désignés, lors des discussions internes, au collège des usagers non économiques.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des usagers non économiques de la Commission des programmes ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 4 votants, M. ERB obtient 4 voix, M. REININGER obtient 4 voix, Mme CORSYN obtient 4 voix et M. MICHEL obtient 4 voix.

M. ERB, M. REININGER, Mme CORSYN et M. MICHEL sont élus membres du collège des usagers non économiques de la Commission des programmes.

M. HOELTZEL introduit le vote des usagers économiques. Il affirme qu'il faut à présent entériner le choix qui lui avait été transmis au moment du CB.

La Présidente déclare le scrutin concernant la désignation des membres du collège des usagers économiques de la Commission des programmes ouvert. Une fois tous les suffrages exprimés, la Présidente déclare le vote électronique terminé.

Résultats : 4 votants, Mme ARNOLD obtient 4 voix, M. BAUER obtient 4 voix, Mme LEROY obtient 4 voix et M. PELLETIER obtient 4 voix.

Mme ARNOLD, M. BAUER, Mme LEROY et M. PELLETIER sont élus membres du collège des usagers économiques de la Commission des programmes.

La délibération n° 2021-04 concernant la désignation des membres de la Commission des programmes, soumise au vote électronique est adoptée.

V. Délégation de pouvoir

1. à la Commission des aides financières

La Présidente introduit l'échange sur la délégation de pouvoir.

M. HOELTZEL assure la présentation de la délégation de pouvoir à la Commission des aides financières à l'aide d'un support de présentation.

La Présidente demande s'il y a des questions ou interrogations concernant la délégation de pouvoir à la Commission des aides financières.

En l'absence de remarque, la délibération n°2021-05 concernant la délégation de pouvoir à la Commission des aides financières est adoptée à l'unanimité.

2. au Directeur général

M. HOELTZEL assure la présentation de la délégation de pouvoir au Directeur général à l'aide d'un support de présentation.

La Présidente rappelle sa volonté d'assurer la sécurité juridique mais également la transparence de toutes les décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Mme CORSYN souhaite revenir sur le mandat donné. Sa question porte sur les aides avec un plafond de 50 000 €. Elle rappelle que ce plafond a été présenté comme un plafond minimal par rapport à d'autres Agences de l'eau. Elle aimerait donc savoir quel est le plafond pour lequel on donne mandat au Directeur général dans les autres Agences de l'eau. Elle se questionne également quant à la possibilité d'augmenter ce plafond afin de fluidifier l'attribution des aides et les délais administratifs que les signatures engendrent.

M. HOELTZEL répond que le seuil de 50 000 € était auparavant similaire entre les Agences de l'eau. Dans des Agences de l'eau de taille plus importante, les seuils sont de l'ordre de 200 000 €. Dans certaines agences de l'eau, les seuils sont ainsi différenciés selon les titres d'action et d'intervention. C'est notamment le cas en Seine-Normandie pour les stations d'épuration. Une telle décision relève du conseil d'administration et se voit de la volonté de gérer l'examen des demandes de financement. Une hausse du seuil de délégation conditionne la rapidité avec laquelle il est répondu à de petites demandes d'aides (entre deux sessions de la commission des aides), d'où la tendance au relèvement de ce seuil de délégation dans d'autres agences. À l'inverse cela va aussi influencer sur le fonctionnement de la commission des aides financières.

Une réflexion plus large est donc nécessaire mais il se tient prêt à faire des propositions au conseil d'administration.

La Présidente rappelle que ce montant n'est pas immuable et qu'il pourra évoluer en cas de besoin. C'est une question pertinente, notamment dans un contexte de relance économique. Par ailleurs, si les délais engendrés sont pénalisants, une réflexion mérite d'être menée à ce sujet. Elle demande au directeur général d'approfondir cette question pour une prochaine séance, de sorte que le conseil puisse mesurer les conséquences d'une évolution de la délégation. Dans l'immédiat elle propose d'adopter le cadre figurant dans le dossier de séance.

La Présidente propose de passer au vote, en l'absence de question supplémentaire.

En l'absence de remarque, la délibération n°2021-06 concernant la délégation de pouvoirs au Directeur général est adoptée à l'unanimité.

VI. Compte financier de l'année 2020

1. Note de gestion de l'ordonnateur

M. HOELTZEL précise que l'objet de ce point est d'adopter le compte financier de l'affectation du résultat, produit par l'agent comptable.

Il rappelle qu'une séance préparatoire se tient toujours, en amont, avec ses tutelles : le contrôleur budgétaire, le commissaire du gouvernement, la direction de l'eau et de la biodiversité, mais également ses collègues qui suivent les Agences de l'eau à Bercy. La présentation est donc consolidée juridiquement en amont, et répond au formalisme attendu pour un compte financier.

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

2. Adoption du compte financier et affectation du résultat

M. LIARD assure la présentation du point en objet à l'aide d'un support de présentation.

La Présidente remercie les intervenants pour leurs présentations et demande s'il y a des questions.

En l'absence de remarque, la délibération n°2021-07 concernant le compte financier et l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

VII. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2021

1. Point sur l'exécution financière

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet, qui permet de faire un état de l'avancement de ces éléments budgétaires et financiers. Il précise que des retraits ont été effectués sur les CP et les AE en conséquence de l'année 2020. Les capacités d'engagement sont donc supérieures.

M. DINCUFF engage la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

La Présidente demande s'il y a des questions. En l'absence de question, la Présidente propose de passer au point VIII.

VIII. Pilotage stratégique de l'Établissement

1. Contrôle interne budgétaire et actualisation de la cartographie des risques – plan d'actions

M. HOELTZEL introduit le point en objet. Il rappelle qu'en fin d'exercice, le CA sera saisi pour avis sur le plan d'action. Il précise qu'un éclairage extérieur a été demandé à un prestataire, concernant l'état des lieux des risques. Une restitution sommaire en est faite aujourd'hui, sachant que des plans d'action ont déjà été développés pour remédier aux risques qualifiés comme sensibles.

M. DINCUFF assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

La Présidente indique que le contrôle interne et budgétaire est une question importante pour la sécurité juridique des actes de l'établissement. La question sera régulièrement abordée. En l'absence d'observation de l'assemblée, elle propose de passer au point suivant.

2. Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020

M. HOELTZEL assure la présentation du bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020, du rapport d'activité et de la présentation des chiffres du bilan social à l'aide d'un support de présentation.

La Présidente remercie M. HOELTZEL pour sa présentation.

Mme BULOU intervient concernant la baisse des effectifs de l'AERM et le recrutement d'intérimaires. Si elle souligne l'excellence du travail effectué, elle insiste sur le besoin de construire des compétences dans la durée afin de disposer d'un service performant. Mme BULOU recommande ainsi de ne pas continuer dans cette voie afin que l'AERM puisse continuer d'assurer un service d'expertise auprès des collectivités territoriales.

Mme MICHEL s'accorde avec les propos de Mme BULOU. Elle ajoute que l'impact de cette situation, sur la gestion des délais, notamment, doit être pris en compte dans le processus de gestion des risques. Prenant l'exemple de sa société, elle constate également que, du fait de l'externalisation des tâches, - en raison de restrictions budgétaires-, les seules personnes portant un regard critique sur le travail effectué se trouvent désormais être extérieures à l'organisation. Une externalisation trop importante peut être très périlleuse pour l'AERM et source d'instabilité, en rendant impossible la transmission des connaissances.

Mme MICHEL ajoute que les intérimaires devraient intervenir sur des missions précises et non compléter des postes qui étaient auparavant des CDI.

La Présidente répond que l'externalisation présente évidemment des risques, contrairement à la mutualisation avec d'autres agences de l'eau.

M. JACQUE affirme qu'en ce qui concerne la gestion du bâti, il est nécessaire d'être exemplaire. Il explique que les Agences de l'eau, l'État et les collectivités territoriales doivent disposer de bâtiments performants énergétiquement et qui véhiculent un message positif sur le plan environnemental. M. JACQUE soulève également la possibilité de mutualiser certaines activités avec des acteurs transfrontaliers.

La Présidente ajoute que la rénovation énergétique est un axe prioritaire du volet transition écologique du plan de relance, ainsi que de l'AERM. L'État lui-même bénéficie d'aides destinées à rénover les bâtiments peu performants d'un point de vue énergétique.

M. DIETMANN soutient que les problématiques actuelles sont avant tout des problématiques de terrain. Il regrette la diminution du personnel l'AERM qui pourrait conduire à un lien de plus en plus théorique avec le terrain. Une situation incohérente avec les attentes des collectivités locales et des acteurs locaux.

Au cours de sa carrière, il a pu observer la richesse de ces parlements locaux de l'eau, où tous les acteurs de l'eau sont représentés et font état des problèmes « en direct ». Aussi au-delà de la préservation des effectifs des agences de l'eau, M. DIETMANN suggère que les personnes en charge de la création de nouveaux SAGE, EPAGE, etc., bénéficient d'aides et subventions supplémentaires.

Il rappelle également qu'en termes d'information et d'éducation à l'environnement, les Agences de l'eau sont indispensables et indissociables d'une politique de l'eau cohérente en France. Elles apportent des connaissances et des alertes essentielles en cas de crise.

Cette question de baisse des effectifs des agences de l'eau est assez vitale car les enjeux à appréhender sont de plus en plus épineux, avec le changement climatique.

La Présidente remercie M. DIETMANN pour son intervention et s'accorde avec les éléments qui viennent d'être exposés.

M. HENRY souligne que le signe envoyé par cette baisse continue des effectifs, -qui s'accélère progressivement et représente environ 25 % d'emplois en moins-, est un signe négatif et incompréhensible, au moment où se prépare le vote de la loi Climat. La problématique du climat concerne, en effet, directement l'AERM, qui fait pourtant face à des injonctions contradictoires qui risquent de démotiver les équipes salariées, les administrateurs et les membres du CB. Cette situation est tout simplement insupportable et incohérente quand on mesure l'importance des enjeux à venir. Pour répondre à ce constat négatif, M. HENRY propose d'intégrer à la loi Climat un amendement à ce sujet.

La Présidente répond qu'il faut des moyens pour pouvoir mener des politiques ambitieuses et que si l'AERM n'a pas de contraintes financières, les moyens humains restent évidemment nécessaires. Elle ajoute qu'il faut renforcer la mutualisation avec les collectivités et les autres services de l'État, aux niveaux départemental et régional.

M. BARBIER estime que la politique de l'eau est une politique publique environnementale qui a très bien fonctionné, avec des résultats remarquables. Il rappelle que si dans les années 1980, la plupart des rivières du bassin étaient polluées, on y retrouve aujourd'hui une biodiversité riche. Il affirme que les Agences de l'eau, et notamment l'AERM, ont joué un rôle primordial dans ces progrès spectaculaires.

Les enjeux restent cependant nombreux : gestion de l'eau souterraine, prise en compte des conséquences du changement climatique, protection de la biodiversité, etc.

M. BARBIER ajoute qu'aucune politique ne peut se passer de moyens humains, notamment s'agissant d'une politique environnementale qui nécessite une présence sur le terrain. Il demande, au nom du SDEA, de faire remonter au gouvernement l'impact colossal que représente la baisse des effectifs pour un bassin de la taille de celui de l'AERM.

La Présidente remercie le travail conduit par le SDEA ; un outil de grand intérêt pour les 700 communes qui le composent. C'est une chance pour le bassin de disposer de ces compétences qui contribuent à la bonne mise en œuvre de la politique de l'eau.

Mme CORSYN constate l'impact de la politique salariale sur le fonctionnement de l'AERM. Elle ajoute que les postes d'intérimaires sont à la fois plus chers que les postes de permanents, et qu'ils ne permettent pas de capitaliser cet investissement. Elle propose également de mener une cartographie des risques psychosociaux induits par cette politique de baisse des effectifs. En effet, au vu de la complexification de l'ensemble des dispositifs et du volume de travail à effectuer, elle se demande comment les agents de l'AERM peuvent continuer à travailler sereinement.

M. DIETMANN se demande s'il ne serait pas possible d'améliorer le fonctionnement des PSE, -Paiements des Services Environnementaux- qui se trouvent peu adaptés aux petites structures comme les agriculteurs. Il suggère à l'AERM et aux syndicats mixtes de mettre en place ces paiements car il est beaucoup plus économique de rémunérer une baisse des apports en nitrates et pesticides, que d'extraire ces substances de l'eau une fois qu'elles y sont.

M. HOELTZEL répond qu'il est nécessaire de prendre en compte les contraintes de la notification européenne des aides. Malgré la volonté de réaliser un dispositif simple, le droit communautaire complexifie le système. Un travail va être fait pour faire évoluer le fonctionnement des PSE, mais l'AERM ne peut pas, seule, agir sur ce sujet.

M. PELLETIER s'accorde avec les précédentes déclarations. Il affirme qu'au cours des CB, le sujet de la baisse des effectifs a souvent été évoqué. Il souhaite saluer les efforts faits par l'AERM et ses élus pour accompagner les territoires ruraux et soutenir, pendant les votes, le travail des collaborateurs.

Il ajoute que les règles européennes lourdes auxquels sont soumis les PSE les rendent peu efficaces. Une bonne connaissance de la PAC est nécessaire pour corriger les défauts existants dans ces dispositifs.

Enfin, s'il rappelle les enjeux de réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de l'eau, il croit en la capacité de l'AERM à prendre en compte ces éléments.

M. LALOË rappelle qu'il représente dans cette instance le personnel de l'AERM. Il remercie les administrateurs pour les positions tenues sur cette réduction des effectifs et leur soutien. Après de nombreuses alertes et motions prises dans cette instance depuis plusieurs années, il constate finalement que la tendance est toujours à la baisse des effectifs, sans perspective réelle d'amélioration.

Le personnel de l'AERM a répondu depuis dix ans aux efforts demandés et il considère aujourd'hui que l'AERM a largement contribué aux objectifs nationaux de réduction des effectifs dans la sphère publique. Il rappelle que les missions demandées sont de plus en plus variées, -petit cycle, grand cycle, biodiversité, adaptation au changement climatique, eau et urbanisme, préventif, curatif, et plan de relance- et associées à une baisse des moyens humains.

Il s'inquiète aujourd'hui des conséquences concrètes de cette baisse sur le moral des équipes et leur capacité à mener à bien les missions. Depuis plusieurs années, les difficultés individuelles et collectives se sont amplifiées, touchant les équipes administratives, techniques et managériale. Des difficultés qui impactent directement leur efficacité collective. Malgré de multiples réorganisations pour s'adapter à cette situation et trouver des solutions, il constate le maintien d'un régime de baisse qui ne permet plus de construire un fonctionnement stable. Une situation qui pénalise les équipes et leur capacité à répondre aux enjeux et besoins qui sont ceux de l'AERM.

Il ajoute que cette situation est similaire à celle que connaissent d'autres structures de l'État comme la DDT, la DREAL et l'OFB. Le recours à des intérimaires n'est pas une solution et ne répond pas à leurs besoins. Elle implique en effet des lourdeurs administratives, financières, temporelles, pour peu de résultats et conduit à une précarité professionnelle.

Il demande à la présidente de l'aide de retrouver de vrais moyens humains pour répondre aux missions et à leurs ambitions, ainsi que de garantir un accompagnement de qualité aux porteurs de projets.

La Présidente propose, au vu des précédentes interventions, d'adresser un courrier à la Ministre relatant les difficultés que connaît le bassin Rhin-Meuse, ainsi que ses spécificités. Elle endosse sa responsabilité de Présidente du CA et compte remonter avec force et arguments les éléments évoqués sur la baisse des effectifs.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Présidente propose de passer au vote.

La délibération n° 2021-08 concernant le bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020 est adoptée.

3. Rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'eau

Le rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'eau est présenté en même temps que le bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020.

La délibération n° 2021-09 concernant le rapport d'activité de l'Agence de l'eau est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation des chiffres clés du bilan social pour l'année 2020

Le point relatif aux chiffres clés du bilan social pour l'année 2020 est présenté en même temps que le bilan du contrat d'objectifs et de performance 2020 et le rapport d'activité 2020 de l'Agence de l'eau.

5. Information sur l'audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

IX. Exécution du 11^{ème} programme d'intervention

1. Plan de relance

a) Information sur la gouvernance et les formes de contractualisations territoriales

M. MARCOS assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

La Présidente intervient pour préciser :

- que la déclinaison du plan de relance se passe très bien dans la Grand Est avec une association étroite des préfets de département et une bonne articulation des aides de l'agences de l'eau et de la programmation au titre de la DSIL ;
- que la programmation des aides de l'agence de l'eau au titre de France Relance gagnerait à être achevée pour fin juin. En attendant, les porteurs de projet peuvent néanmoins encore déposer leur projet.
- que l'État, le conseil régional et chacun des conseils départementaux ont décidé d'intervenir de concert dans les démarches de contractualisation. Cette contractualisation fait donc l'objet d'un pilotage à trois niveaux. Les EPCI ou PETR sont les signataires privilégiés des contractualisations PTRTE.

M. MARCOS assure la suite de la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation

b) Programmation prévisionnelle 2021

M. MARCOS assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation

En l'absence de remarque, la délibération n°2021-10 concernant la programmation prévisionnelle des aides issues du plan de relance est adoptée à l'unanimité.

2. Dossier particulier : SERM / Mosellane des eaux

M. HOELTZEL assure la présentation du dossier particulier et de la réforme des redevances collectivités.

M. VALDEVIT quitte la séance le temps de la présentation.

En l'absence de remarque, la délibération n° 2021-11 concernant le dossier particulier SERM/Mosellane des eaux est adoptée.

3. Réforme des redevances collectivités

Le sujet de la réforme des redevances collectives est traité en même temps que le dossier particulier.

X. Divers

*En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à **12h31**.*

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

La Présidente
du Conseil d'administration,



Josiane CHEVALIER

Réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2021 Feuille d'émargement (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	Présidente	Présidente du Conseil d'Administration Préfète de Région Grand Est et du département du Bas-Rhin	OUI						présente
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Muttersholtz Vice-Président de la Commission Agricole de bassin	OUI						présent
Mme	BARDOT NORMAND	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Pulligny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle 1ère Vice-Présidente du Comité de bassin Rhin-Meuse Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	EXCUSÉ		Mme Delphine MICHEL				
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Mulhouse	OUI						présente
Mme	BULOUE	Béatrice	Collectivités	Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg	OUI						présente
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet	OUI						présent
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Largue Maire de Manspach Vice-Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	OUI						présent
Mme	GIMMILLARO	Bernard	Collectivités	Vice-Présidente du Conseil départemental des Vosges	OUI						présente
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI						présent
M.	JACQUE	Édouard	Collectivités	Vice-Président de l'EPAMA Conseiller régional Grand Est Président de la Commission "Prévention des inondations"	OUI						présente
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy Vice-Présidente de la Commission Planification Vice-Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	OUI			1	Mme Audrey BARDOT NORMAND		présente
M.	VALDEVIT	Bruno	Collectivités	Président du Syndicat mixte Moselle Aval Vice-Président de Metz Métropole Maire d'Ars-sur-Moselle	OUI						présent

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
----------	-----	--------	---------	-------	---------	-------------------	-----------------	----------	-------------------	-------------------	------------

Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire des sites lorrains Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin	OUI						présente
M.	ERB	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						présent
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est	OUI						présente
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						présent
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Président d'Alsace Nature Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI						présent
Mme	ARNOLD	Frédérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	OUI						présente
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Président de la Commission des Programmes	OUI			1	M. Jean-Paul BECKER		présent
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	EXCUSÉ		M. Gilbert BAUER				
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS France Présidente de la Commission Industrie de bassin	OUI						présente
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse Président de la Commission Agricole de bassin	OUI						présent
M.	HENRY	Philippe	Personne qualifiée	Personne qualifiée Président Agence Bio Grand Est Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	OUI						présent

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
----------	-----	--------	---------	-------	---------	-------------------	-----------------	----------	-------------------	-------------------	------------

M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Jean-Philippe TORTEROTOT		2	Mme Pascal GAUTHIER	M. Jean-Louis JERÔME	présent
Mme	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSÉ						
M.	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Max LOUETTE					présent
Mme	CAYRÉ	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ	Nicolas REYNAUD		1	M. Yves SCHNEIDER		présent
M.	DUBREUIL	Pierre	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSÉ	Xavier MORVAN		1	M. Olivier BRAUD		présent
Mme	COULONGEAT	Françoise	État	Directrice régionale des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ	Patrick WEHRLÉN					présent
Mme	GAUTHIER	Pascal	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	OUI		M. Hervé VANLAER				présent
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSÉ		M. Pierre DUBREUIL				
M.	JERÔME	Jean-Louis	État	Directeur général du Port autonome de Strasbourg	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	MUNCH	Bertrand	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSÉ						
M.	SCHNEIDER	Yves	État	Directeur régional par intérim des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est	EXCUSÉ		Mme Virginie CAYRÉ				

M.	LALOÉ	Julien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						présent
----	-------	--------	-----------	---------------------------	-----	--	--	--	--	--	---------

Membres présents ou représentés	28	Pouvoirs	6	Total	34/35
--	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------

Réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2021

Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	RAYMOND	François	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ	Agnès RIVOISY-MAELASSAF					présente
Mme	SOULIAC	Laure	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						présente
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	OUI						présent
Mme	PORQUET FUSIER	Alexandra	Autres participants et invités	Représentante suppléante du personne	OUI						présente
M.	BERTEAUD	Pascal	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	OUI	Jacques LE BERRE					présent
M.	BETTON	Jérôme	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSÉ						
M.	MARTIN	Didier	État	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle	EXCUSÉ	Marc MENEGHIN					présent
M.	ORY	Pierre	État	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSÉ	Alain LERCHER					présent
Mme	DROUET	Nelly	Autres participants et invités	Chargée de mission gouvernance - DEB	OUI						présente
			Autres participants et invités								
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						présent
M.			Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau							
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						présente
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						présent

